

**224**C**2610** FR0000071797-FS0921

10 décembre 2024

## Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

## INFOTEL (Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 décembre 2024, la société par actions simplifiée Moneta Asset Management<sup>1</sup> (36 rue Marbeuf, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 décembre 2024, le seuil de 5% du capital de la société INFOTEL et détenir, pour le compte desdits fonds, 353 890 actions INFOTEL représentant autant de droits de vote, soit 5,10% du capital et 3,54% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions INFOTEL sur le marché.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Moneta Asset Management est détenue au plus haut niveau par M. Romain Burnand. La société déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du Code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du Règlement général de l'AMF.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 6 934 791 actions représentant 9 989 175 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.